

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

DCM240222_009

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE
CCAS ET LA VILLE - POSTE D'AGENT DE
DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette déli-
bération a été affiché à la porte
principale de la mairie le :

28 FEV. 2024

Que la convocation a été faite le
16 février 2024

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	7
Absents :	4
Total des votes :	41

Le Maire



Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février le conseil municipal
de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur
CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur
PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye,
Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-
Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN
Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX
Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse
Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER
Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie,
Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SOUBAYA
PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame
POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle,
Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie
Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA
Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY
RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange,
Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Madame
SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame
PRAUD Elodie, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT ABSENTS :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame DIJOUX Sabrina, Madame
NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir
cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240222_009 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE - POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le projet de convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'action sociale de Saint André annexé à la présente délibération ;*
- *Vu l'accord de l'agent concerné*

I. CONTEXTE

La Ville de Saint André a l'opportunité de bénéficier d'une mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale d'un agent pour occuper le poste d'agent de développement local, à temps complet, afin de contribuer à la consolidation du tissu des relations partenariales par la conception de projets et d'actions de développement local. Elle organisera la participation des acteurs à des projets de développement local, dans leurs différentes phases : identification des besoins, définition du projet, mise en œuvre et appréciation en vue de dynamiser le territoire d'intervention.

Cette mise à disposition durera 12 mois renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer le projet de convention de mise à disposition figurant en annexe et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 28 FEV. 2024
Le Maire

Joé BEDIER

